

## CONCEPT D'HYGIÈNE EN RÉPONSE A LA CRISE DE COVID-19 POUR LES ACTIVITÉS AÉRONAUTIQUES A MONTRICHER (LSTR) - 2021

La mise en œuvre et le respect de ce concept d'hygiène sont impératifs pour tout usager des infrastructures aéronautiques à Montricher (LSTR). Les mesures d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées en tout temps (<https://ofsp-coronavirus.ch/>), en particulier (valable dès le 1<sup>er</sup> mars) :

- Aucun rassemblement en extérieur de plus de 15 personnes n'est autorisé (5 à l'intérieur) ;
- Observez les règles d'hygiène (par ex : garder les distances, port du masque, etc.).

Les règles d'activité sont définies par les comités. Les règles d'écologie sont définies par les instructeurs.

### Hygiène des Infrastructures

- Seules les personnes qui ont une activité (pilotage, entretien, PAX) peuvent venir sur la place et accéder aux installations. Les personnes malades restent à la maison.
- Chacun est responsable de son hygiène personnelle (précaution d'usage) pour toute utilisation du matériel club.
- La colonne à essence doit être manipulée en se désinfectant les mains avant et après utilisation.
- L'accès au club-house doit être limité au strict minimum. Les personnes qui pénètrent dans le club-house doivent se désinfecter les mains avant et après. Si les toilettes sont utilisées, il appartient à l'utilisateur de désinfecter les installations.
- Il est interdit d'organiser un événement (repas, apéro, réunion, etc) dans le club-house.
- Il est interdit d'utiliser les poubelles du club-house. Les déchets doivent être éliminés par leur propriétaire dans une poubelle personnelle.

### Hygiène des pilotes et des passagers

Chaque usager du champ d'aviation apporte le matériel suivant :

- Masque hygiénique ;
- Gants à usage unique / gants personnels ;
- Désinfectant + lingettes ;
- Sac poubelle personnel pour la reprise de ses déchets.

### Actions :

- Pour désinfecter utiliser uniquement un produit réputé n'attaquant pas les matières plastiques. Protéger les écrans qui sont particulièrement délicats et sensibles à certains produits hydroalcooliques.

#### **NE PAS DÉSINFECTER LES SANGLES ET LE PARACHUTE.**

- Se désinfecter les mains (pilote et PAX) aussi souvent que nécessaire.
- Après le vol, aérer l'habitacle pendant 15 minutes (minimum).
- Corde de remorquage : se désinfecter avant et après chaque manipulation.

### Vols :

- En principe, une machine est attribuée à un pilote par jour.
- Les vols avec une personne habitant sous le même toit que le pilote sont autorisés.
- Les vols en biplace avec un élève ou un PAX sont soumis aux restrictions suivantes :
  - o Les personnes appartenant à la catégorie des personnes vulnérables ne sont pas autorisées à voler en tant que PAX sauf si elles sont vaccinées (2 doses)
  - o Port (recommandé) d'un masque (pilote ET PAX ou élève).
  - o Le PAX doit porter des gants à usage unique (recommandation).
  - o Le vol n'est pas autorisé si le recours à l'oxygène en vol est probable. Le pilote doit conserver le nom et l'adresse du PAX afin de pouvoir le retrouver en cas de nécessité.